



# COMPRENDRE VOTRE APPEL DE COTISATIONS **2022**



## **COTISATIONS 2022** **RETRAITE & PRÉVOYANCE**

- > Comprendre votre appel de cotisations
- > Payer vos cotisations en ligne
- > Créer votre espace sécurisé Ma Cavec en ligne

[www.cavec.fr](http://www.cavec.fr)

*Une histoire d'avenir*



## En quoi consiste l'appel ?

L'appel de cotisations 2022 vous permet de connaître le montant des cotisations de retraite de base, de retraite complémentaire et de prévoyance que

vous devez régler pour l'année 2022. Il est différent de l'acompte du mois d'avril, car l'acompte correspondait à la moitié de vos cotisations 2021. Votre appel de cotisations 2022 est calculé sur vos revenus 2021 connus.

# Vos cotisations et options en 2022

En tant qu'affilié à la Cavec, vous devez régler chaque année vos cotisations de retraite de base, de retraite complémentaire et de prévoyance. Ces cotisations sont déductibles socialement et fiscalement. Elles génèrent des droits dans les différents régimes. Vous avez la possibilité de formuler des options de cotisations au régime de retraite complémentaire et au régime de prévoyance, afin d'augmenter le montant de votre retraite, de la pension de réversion ou des droits versés en cas de décès ou d'invalidité.

## Votre appel de cotisations 2022

L'appel de cotisations 2022 (calculé sur vos revenus 2021) est mis en ligne sur votre espace Ma Cavec en ligne dès que vos revenus 2021 sont connus (au plus tôt en juillet 2022). Il correspond à la cotisation exigible en 2022, calculée sur vos revenus 2021, déduction faite de vos prélèvements et versements déjà effectués.

**Retrouvez ci-dessous, de façon schématique, votre appel de cotisations 2022 :**

Cotisations	Remarques
Retraite de base 2021 cotisation définitive (régularisation)	La cotisation provisionnelle 2021 est régularisée en 2022 en fonction des revenus 2021 et devient définitive
Retraite de base 2022 cotisation provisionnelle	La cotisation provisionnelle 2022 du régime de base est calculée sur vos revenus 2021 et sera régularisée en 2023 en fonction de vos revenus 2022
Retraite complémentaire	Elle est calculée sur les revenus 2021. Cette cotisation n'est pas régularisée
Invalidité décès	Elle est calculée sur les revenus 2021. Cette cotisation n'est pas régularisée

## Comment formuler ou modifier vos options de cotisations ?

Si vous avez formulé des options en 2021, elles sont reconduites dans les mêmes conditions en 2022.

Vous avez la possibilité de **formuler une option cette année** ou de renoncer à une option en vous connectant sur votre espace sécurisé **Ma Cavec en ligne** rubrique *Demande en ligne, "déclaration d'options"*. Dans les deux cas, un appel rectifié vous sera adressé.

**Les options de cotisations proposées par la Cavec sont :**

- L'option pour la classe immédiatement supérieure aux régimes complémentaire et prévoyance (invalidité-décès)
- L'option pour la cotisation facultative de conjoint au régime complémentaire

## Comment déclarer ou modifier vos revenus ?

Si vous souhaitez déclarer ou modifier vos revenus en ligne, indiquer un résultat déficitaire, connectez-vous sur **Ma Cavec en ligne** rubrique *Mes cotisations, "déclaration de vos revenus"*.

Si vous souhaitez cotiser sur des revenus estimés 2022 (pour le régime de base pour les actifs et pour les régimes de base et complémentaire pour les personnes en cumul emploi-retraite), vous pouvez le faire en vous connectant sur **Ma Cavec en ligne** rubrique *Demande en ligne, "déclaration d'options, estimation du revenu"*.



**En savoir plus sur vos cotisations 2022**

Pour en savoir plus sur vos droits et vos cotisations à la Cavec, télécharger le guide retraite & prévoyance 2022.

# Comprendre votre appel de cotisations

## ① Votre référence Cavec

Votre numéro de référence Cavec est composé de 9 chiffres, exemple : 002340500.

## ② Montant de l'appel de cotisations 2022

Le détail du montant de l'appel de cotisations 2022 est au verso de l'appel.

## ③ Montant à déduire

Il s'agit de l'ensemble des versements ou acomptes que vous avez déjà effectué.

## ④ Montant à régler

Comment payer vos cotisations ?

### ■ Vous êtes en prélèvement

Les mensualités correspondent au montant à régler sur l'appel, telles que détaillées sur l'échéancier de paiement.

### ■ Vous n'êtes pas en prélèvement

Il s'agit du montant à régler pour le 30 septembre 2022.

*La dématérialisation de la déclaration des revenus professionnels et du paiement des cotisations sociales pour tout travailleur indépendant est obligatoire quels que soient les revenus. Les chèques ne sont plus acceptés.*

*Réglez vos cotisations 2022 par téléversement, sur votre espace sécurisé Ma Cavec en ligne, ou optez pour le prélèvement mensuel automatique, sur votre espace sécurisé Ma Cavec en ligne.*

## ⑤ Quels sont les revenus pris en compte ?

Les cotisations sont calculées en fonction des revenus d'activité 2021 tels que définis par l'article L 131-6 du Code de la Sécurité sociale. Si nous n'avons pas connaissance de vos revenus, vos cotisations ont été appelées au maximum.

Si vous souhaitez **déclarer** ou **modifier vos revenus, indiquer un résultat déficitaire**, connectez-vous sur le portail **Ma Cavec en ligne sur [www.cavec.fr](http://www.cavec.fr)** rubrique *Mes cotisations, Déclaration de vos revenus* **et** rubrique *Demande en ligne, "déclaration d'options - Estimation du revenu"* pour l'estimation de revenus.

## ⑥ Régime de retraite de base des libéraux

Votre cotisation du régime de retraite de base 2022 est calculée à titre provisionnel en fonction de vos revenus 2021. Elle sera régularisée en 2023 en fonction de vos revenus 2022.

De même, votre cotisation du régime de retraite de base 2021 est calculée définitivement en 2022 sur vos revenus 2021.

## ⑦ Régime de retraite complémentaire

Cette rubrique vous indique la classe dans laquelle vous cotisez au régime complémentaire. Cette classe est fonction de vos revenus 2021, qui nous ont été communiqués. Si vous aviez opté pour la classe supérieure en 2021, cette option a été reconduite en 2022.

## ⑧ Régime de prévoyance (invalidité-décès)

Cette rubrique vous indique la classe dans laquelle vous cotisez au régime prévoyance. Cette classe est fonction de vos revenus 2021, qui nous ont été communiqués. Si vous aviez opté pour la classe supérieure en 2021, cette option a été reconduite en 2022.

## ⑨ Options de cotisation

Cette rubrique vous indique les options de cotisation que vous avez choisies en 2022. Si cette case est vide, vous n'avez pas d'option pour 2022. **Si vous souhaitez formuler une option cette année, vous pouvez le faire en vous connectant sur votre espace sécurisé Ma Cavec en ligne, rubrique Demande en ligne, "déclaration d'options"**. Vos options seront reconduites en 2023, sauf demande contraire de votre part.

## ⑩ Montant

Le montant total des cotisations exigibles en 2022 est composé :

- Des cotisations (provisionnelle et définitive) du régime de retraite de base
- De la cotisation du régime de retraite complémentaire
- De la cotisation du régime invalidité-décès

Pour en savoir plus sur le montant et le principe de calcul des cotisations, rendez-vous sur notre site [www.cavec.fr](http://www.cavec.fr).



1 Votre référence CAVEC :  
Vous êtes en cumul emploi-retraite : Non  
Vos modalités d'appel : RBL 100%

Date d'émission : 23/06/2022

### APPEL DE COTISATIONS 2022

L'appel de cotisations 2022 (calculé sur vos revenus 2021) correspond à vos cotisations exigibles en 2022, calculées sur vos revenus 2021 connus, déduction faite de vos prélèvements déjà effectués. Il prend en compte les options que vous avez formulées.

Le montant des cotisations restant à régler s'élève à **17 081,06 €** et sera prélevé selon l'échéancier ci-dessous (voir détail).

Appel de cotisations 2022 en Euros	
3 Montant de vos cotisations 2022 (détail au verso)	25 729,00 2
Montant à déduire (prélèvements, acomptes ...)	-8 647,94
<b>Montant restant à régler</b> (Suivant l'échéancier ci-dessous)	<b>17 081,06</b> 4

Échéancier de paiement. Prélèvements en Euros											
17 jan 2022	15 fév 2022	15 mar 2022	15 avr 2022	16 mai 2022	15 jun 2022	15 jul 2022	16 août 2022	15 sep 2022	17 oct 2022	15 nov 2022	15 déc 2022
						2 846,94	2 846,94	2 846,94	2 846,94	2 846,94	2 846,96

**Vous pouvez déclarer vos revenus, opter pour la complémentaire et invalidité-décès, opter pour renoncer à une option sur votre espace personnel**

- Pour déclarer vos revenus 2021 : Allez dans la rubrique "Mes cotisations"
- Pour estimer vos revenus 2022 : Envoyez votre demande via la rubrique "Estimation"
- Pour formuler une option : Envoyez votre demande via la rubrique "Options"

**Retrouvez plus d'informations sur le mode d'emploi et prévoyance disponibles sur votre espace personnel**

CAISSE D'ASSURANCE VIEILLESSE DES EXPERTS-COMPTABLES  
48 bis rue Fabert - TSA 80711 - 75329 Paris Cedex 08

5 Votre numéro affilié

Vous êtes en cumul emploi retraite : Non

Informations concernant vos revenus		
Estimés 2022 : Aucun		
Revenus 2021 : 94 695 €	Estimés 2021 : Aucun	Revenus 2019 : 51 797 €
Revenus 2020 : Déficitaires ou nuls	Estimés 2020 : Aucun	Revenus 2018 : 43 950 €

En cas de revenus 2021 non déclarés, vos cotisations 2022 et 2021 ont été calculées sur une base forfaitaire équivalente à 202 620 €.

Si nous n'avons pas connaissance de vos revenus 2021 ou s'ils ne correspondent pas à votre déclaration, vous devez les renseigner sur votre compte « MA CAVEC EN LIGNE » sur [www.cavec.fr](http://www.cavec.fr) rubrique "Déclaration des revenus".

Régime de retraite de base des libéraux	Tranche 1			Tranche 2			Total (€)	Montant dû (€)
	Assiette (€)	Taux (%)	Montant (€)	Assiette (€)	Taux (%)	Montant (€)		
Cotisations provisionnelles 2022								
TNS	41 136	8,230	3 385,00	94 695	1,870	1 771,00	5 156,00	5 156,00
Cotisations définitives 2021 - Calculées sur les revenus 2021								
TNS								
Cotisation définitive 2021	41 136	8,230	3 385,00	94 695	1,870	1 771,00	5 156,00	4 679,00
Cotisation appelée en 2021	4 731	8,230	389,00	4 731	1,870	88,00	-477,00	
<b>TOTAL (A)</b>								<b>9 835,00</b>

7 Régimes CAVEC	Assiette (€)	9 Option(s)	Classe	Total (€)	Montant dû (€)
Cotisations 2022					
Régime complémentaire	Revenus 2021		Classe F	15 066,00	15 066,00
Régime de prévoyance	94 695 €		Classe 4	828,00	828,00
<b>TOTAL (B)</b>					<b>15 894,00</b>

**Montant en € de votre appel de cotisations (A + B)** 10 **25 729,00**



# Comment payer vos cotisations ?

Les options de paiement de vos cotisations à la Cavec

## ↳ Le prélèvement mensuel

Le prélèvement automatique est un mode de paiement sûr, simple et économique. Il vous permet d'échelonner le paiement de vos cotisations jusqu'en décembre.

**En pratique, il vous suffit de vous connecter sur Ma Cavec en ligne, rubrique « Paiement en ligne » et d'opter pour le prélèvement en signant le mandat de prélèvement grâce à la signature électronique.**

## ↳ Le téléversement

**En pratique, il vous suffit de vous connecter sur Ma Cavec en ligne, rubrique « Paiement en ligne » et de régler par téléversement.**

## ↳ La carte bancaire

**En pratique, il vous suffit de vous connecter sur Ma Cavec en ligne, rubrique "Paiement en ligne" et de régler par carte bancaire.**

## Dématérialisation des paiements

La dématérialisation de la déclaration des revenus professionnels et du paiement des cotisations sociales pour tout travailleur indépendant est obligatoire quels que soient les revenus. **Les chèques ne sont plus acceptés.**

Réglez vos cotisations 2022 par téléversement, sur votre espace sécurisé Ma Cavec en ligne, ou optez pour le prélèvement mensuel automatique, sur votre espace sécurisé Ma Cavec en ligne.

SI VOUS RÉGLEZ VOS COTISATIONS PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE  
Votre mensualité de prélèvement s'ajuste en fonction du montant de votre cotisation.



**LA MÉCONNAISSANCE DE CES OBLIGATIONS DE DÉMATÉRIALISATION ENTRAÎNERA L'APPLICATION DE MAJORATIONS**

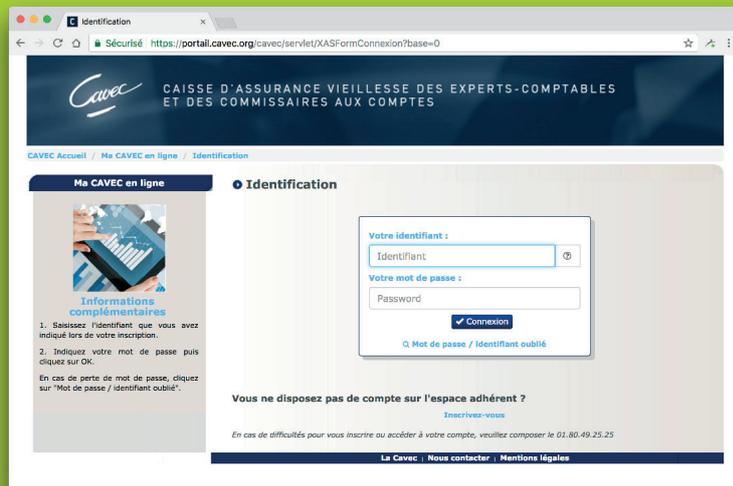


Plus d'infos sur  
**www.cavec.fr**

# Connectez-vous sur votre espace Ma CAVEC en ligne.

Afin de faciliter vos démarches et d'optimiser nos échanges, votre espace vous offre plus de services et vous permet :

- De **vérifier et modifier vos coordonnées** en ligne,
- De **consulter le montant de vos cotisations**,
- De **déclarer vos revenus**,
- De **régler vos cotisations et d'opter pour le prélèvement mensuel automatique**,
- D'**estimer le montant de votre future retraite**,
- De nous **envoyer une demande** en ligne,
- De **consulter les derniers versements** effectués par la Cavec,
- De **télécharger vos attestations**,
- D'accéder à **tous les guides thématiques** édités par la CAVEC.



**Pour créer votre nouvel espace, vous devez aller sur [www.cavec.fr](http://www.cavec.fr), onglet « Ma CAVEC en ligne » et :**

- **Créer un compte en cliquant, lors de votre première inscription, sur « inscrivez-vous »,**
- Renseigner votre numéro de Sécurité sociale et votre nouveau numéro de référence,
- Choisir un identifiant,
- Créer et confirmer votre mot de passe,
- Indiquer et confirmer votre e-mail.

## NOS SERVICES



### LE SITE INTERNET [WWW.CAVEC.FR](http://WWW.CAVEC.FR)

*Davantage de services, une information exhaustive et à jour, documentation et formulaires téléchargeables.*



### RDV EN LIGNE

*La CAVEC vous offre la possibilité de prendre rendez-vous en cliquant sur [www.cavec.fr](http://www.cavec.fr)*



**Plus d'infos sur  
[www.cavec.fr](http://www.cavec.fr)**

48 bis rue Fabert – 75007 Paris  
01 80 49 25 25



*Une histoire d'avenir*